

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

En application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Locales

Conseil d'administration du 19 décembre 2025 14h30



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES
VILLE DE LA GARDE - VAR



Publié le : 15/01/2026 16:23 (Europe/Paris)

Collectivité : La Garde - Var

https://www.ville-lagarde.fr/documents_administratifs/49255

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements. Il doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif.

C'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Les orientations budgétaires 2026 sont établies dans un contexte politique incertain. Les équilibres financiers présentés dans le présent rapport sont établis selon les éléments du Plafonds de dépenses du projet de loi de finances pour 2026, présenté par le gouvernement Bayrou en juillet 2025. Ce document poursuit l'objectif de redressement des comptes publics, avec un plan de réduction du déficit de 43,8 milliards d'euros. Toutefois, la récente nomination du Premier Ministre Sébastien Lecornu peut influencer sur la présentation du projet de Loi de Finances 2026.



Contexte économique

Le contexte international reste encore complexe : les conflits en Ukraine et au Proche-Orient pourraient encore impacter les approvisionnements énergétiques en pétrole et en gaz.

L'estimation de croissance pour 2026 serait améliorée à +1% et à +1,2% en 2027.

L'inflation se normalise en 2025 à 1%, inférieure aux prévisions de la loi de finances initiale, après une hausse de +5,7% en 2023 et de + 2,3% en 2024. Cette faible inflation s'explique par une contribution négative de l'inflation énergétique et la baisse des cours du pétrole début 2025. En revanche, les produits alimentaires sont affectés par les négociations commerciales qui se répercutent sur les prix finaux.

Pour 2026, la prévision d'inflation est estimée à + 1,4%.

La progression des salaires de +0,5% et le ralentissement de l'inflation devrait soutenir le pouvoir d'achat des ménages et avoir un effet moteur sur la consommation des ménages (+0,73%), en dépit d'une augmentation du chômage. Toutefois, les ménages ont plus tendance à épargner, signe d'une confiance moins forte dans le contexte économique.

Ce même contexte incertain freine l'investissement, tant des ménages que des entreprises.

A la date de présentation du présent rapport, le projet de loi de finances 2026 n'est pas publié.

Les collectivités seraient mises à contribution à hauteur de 5,3 milliards d'euros dans le redressement des comptes publics.

La contribution qui sera demandée aux collectivités représente 13% de l'effort global.

S'y ajoute la deuxième augmentation de 3 points de la cotisation employeur CNRACL, portant le taux de 34,65 % à 37,65% pour 2026. Cette hausse se poursuivra en 2027 et 2028 dans les mêmes proportions. Cette mesure représenterait une charge supplémentaire non négligeable.

Contexte local

Aussi, avec cette complexité et ces difficultés, nous continuons à présenter au conseil d'administration des orientations budgétaires réalistes et en accord avec nos capacités financières afin de voter un budget équilibré et sincère, et qui répondent aux attentes prioritaires et quotidiennes des Gardéens.

Malgré un nouvel effort de 5 Milliards d'euros attendu de la part des collectivités territoriales, les hypothèses du ROB 2026 s'appuient sur le maintien d'un financement stable et pérenne du CCAS pour l'ensemble de ses actions, considérant le soutien constant de la ville et des financeurs externes.

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité des actions déployées depuis le début du mandat.

Si l'inflation se normalise sur nos approvisionnements, la précaution et la vigilance restent de mise pour garantir les équilibres budgétaires.

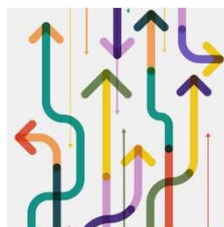
Il faut toutefois noter que, compte tenu du caractère très évolutif de la situation, des modifications budgétaires pourraient intervenir au stade du budget primitif en février 2026, voire du budget supplémentaire 2026.

La poursuite d'une gestion financière rigoureuse et le maintien d'un haut niveau de services sont les fils conducteurs de nos années de gestion depuis 2021.

Le présent rapport met en perspective les données rétrospectives et prospectives, en fonctionnement et en investissement, avec les hypothèses d'évolution retenues pour l'ensemble des postes budgétaires, le personnel et les emprunts.

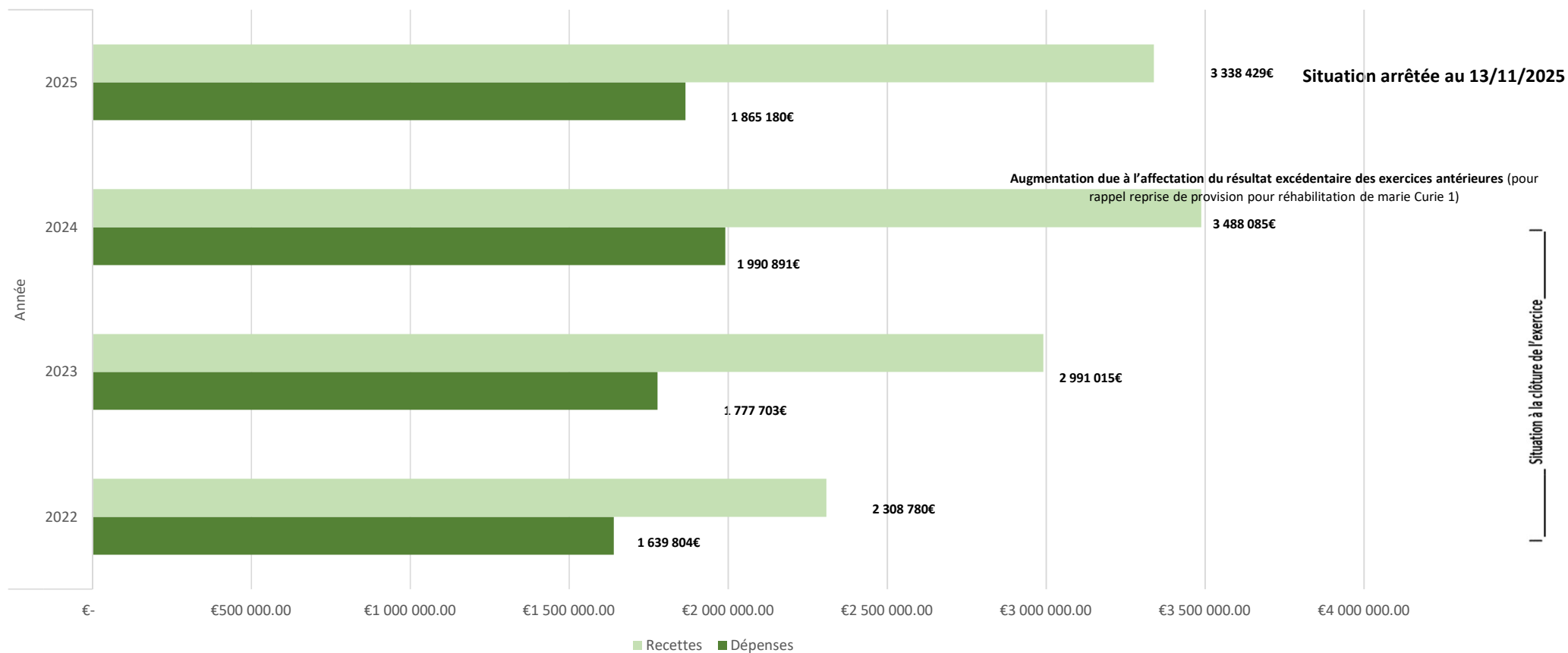
EVOLUTION DES MASSES BUDGETAIRES

FAIRE SOLIDARITÉ



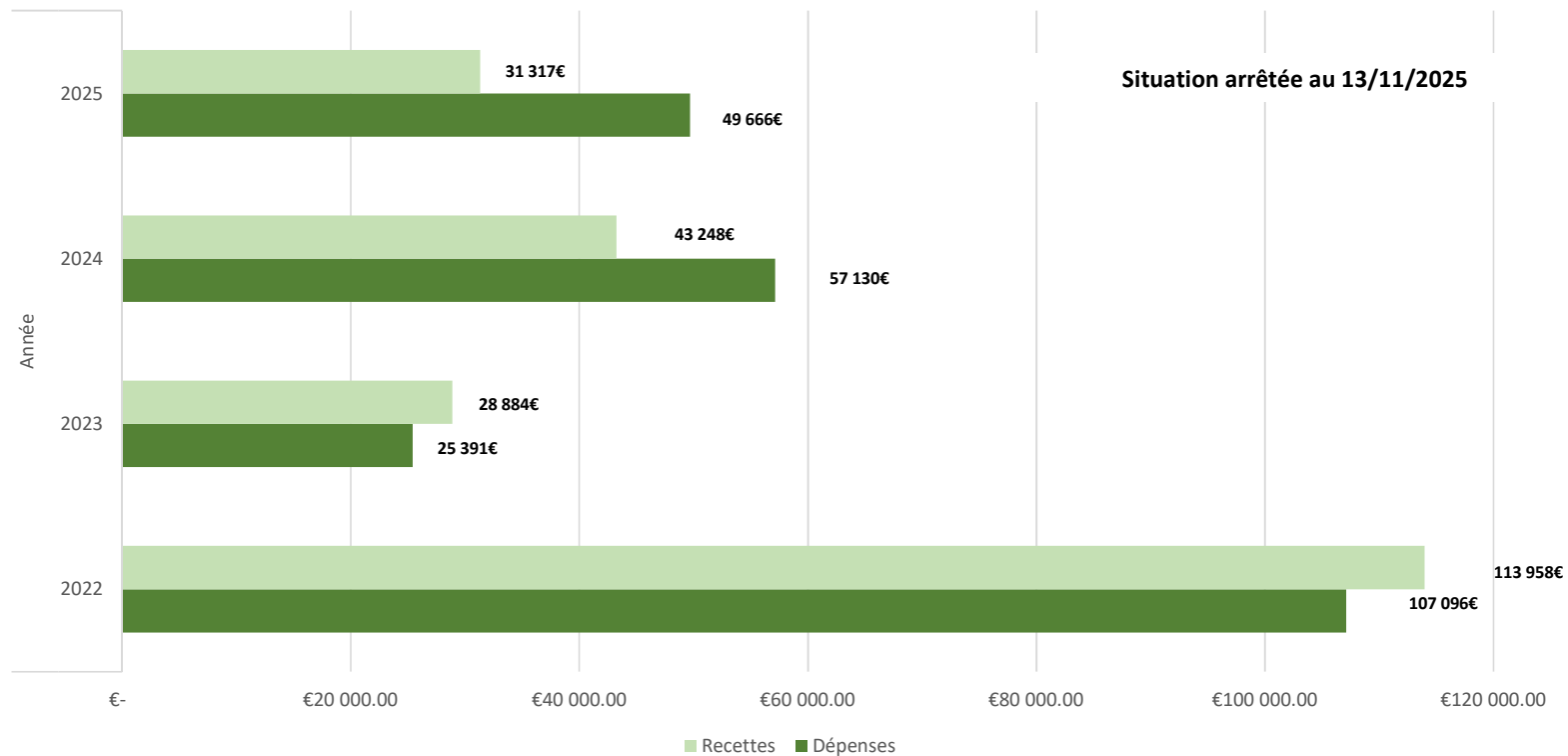
EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES

MASSES BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT au 13/11/2025 (après affectation de résultat)

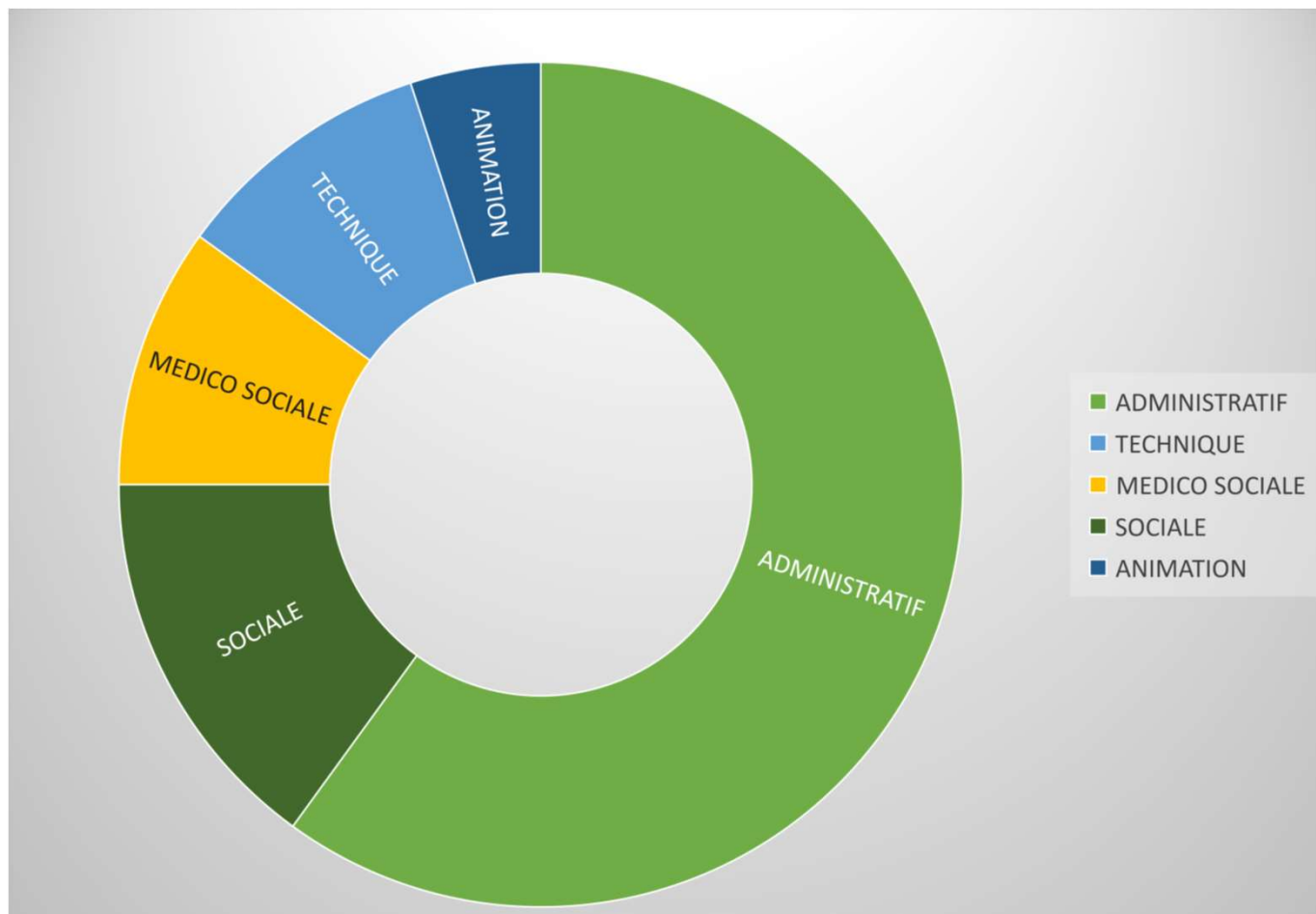


EVOLUTION DES RECETTES ET DEPENSES

MASSES BUDGETAIRES EN INVESTISSEMENT au 13/11/2025



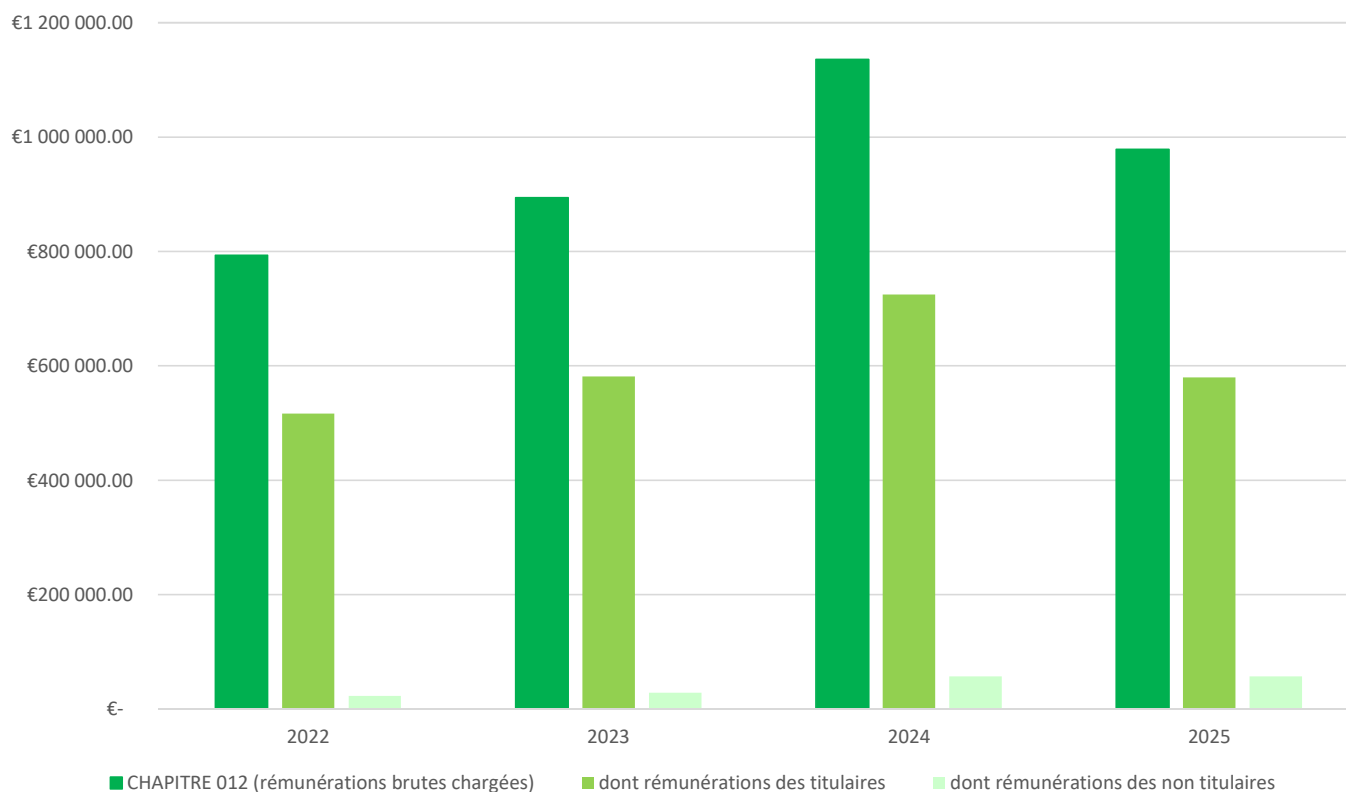
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIERE



2025 > 24 agents
20 TITULAIRES AU 30/11/2025
+
1 CONTRAT AIDE
3 NON TITULAIRES

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNELS : chapitre 012

Evolutions des dépenses de personnel



I _____ Situation à la clôture de l'exercice _____ I

Situation arrêtée au 31/10/2025

- ← En 2024, prises en charge :
- du capital décès d'un agent de la résidence autonomie,
 - de la prime du pouvoir d'achat des agents du CCAS
 - de l'affectation d'un nouvel agent du Pré (pris en charge intégralement par une dotation de l'Etat)

- ← En 2025, prises en charge :
- Remplacement de l'agent d'accueil en contrat aidé,
 - un agent en stagiairisation,
 - augmentation de 3% de la CNRACL

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

HYPOTHESES DE CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2026

- **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées**
- **Des recettes de fonctionnement dynamiques**
- **Une programmation des investissements soutenable**

Pour l'année 2026, dans un souci de préservation de l'équilibre budgétaire et de concrétisation des projets du CCAS en lien avec la politique sociale communale, le rapport d'orientations budgétaires 2026 prévoit, une maîtrise des dépenses et des recettes grâce à une gestion prudente.

L'analyse financière du CCAS est étroitement liée au niveau de la subvention communale de fonctionnement, laquelle n'a cessé d'augmenter en fonction des besoins actualisés et des nouvelles missions confiées à l'établissement. Le CCAS poursuit sa politique de cofinancement des actions dans la recherche de subvention auprès du département, de l'Agence Régional de Santé ou de la CAF afin de garantir le niveau d'exigence de nos réponses au profit des gardéens.

La feuille de route s'appuie aussi sur les potentiels et les talents des habitants, en partenariat avec le tissu partenarial fort du CCAS, car aider au pouvoir d'achat n'est pas fondé sur un concept d'assistance, mais au contraire sur celui de l'autonomie et de l'entraide.

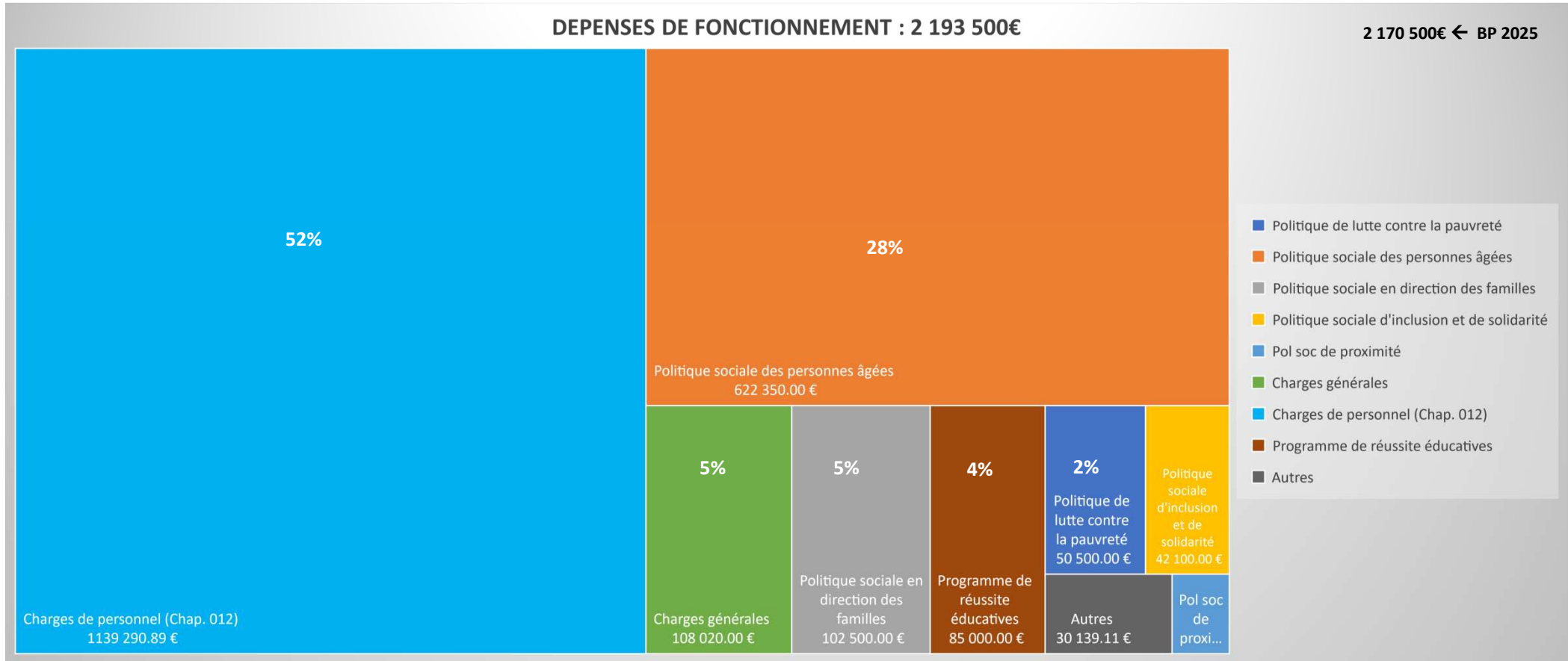
COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

Rappel des engagements pris dans le schéma de l'action sociale municipale 2022/2026 :

- **Une action publique de proximité et qui protège celles et ceux que le contexte social fragilise,**
- **Construire une société inclusive et solidaire,**
- **Un parcours « éclairé » pour les familles et leurs enfants.**

HYPOTHESES RETENUES 2026

- UNE AUGMENTATION DE 23 000€ PAR RAPPORT A 2025 -

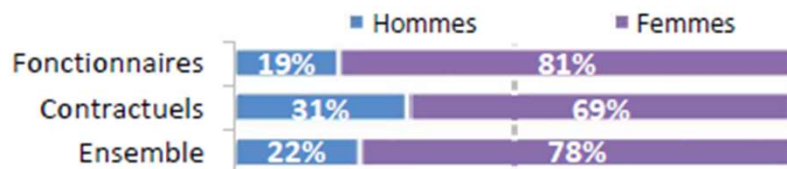


Caractéristiques des agents permanents

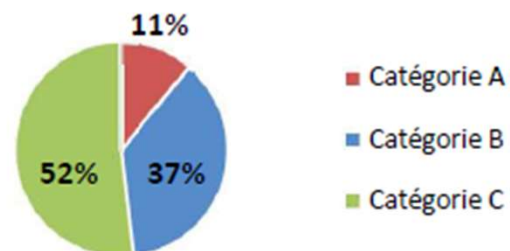
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%	10%	20%
Technique	26%	45%	32%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	46%	45%	46%
Police			
Incendie			
Animation	3%		2%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition par genre et par statut



➔ Répartition des agents par catégorie



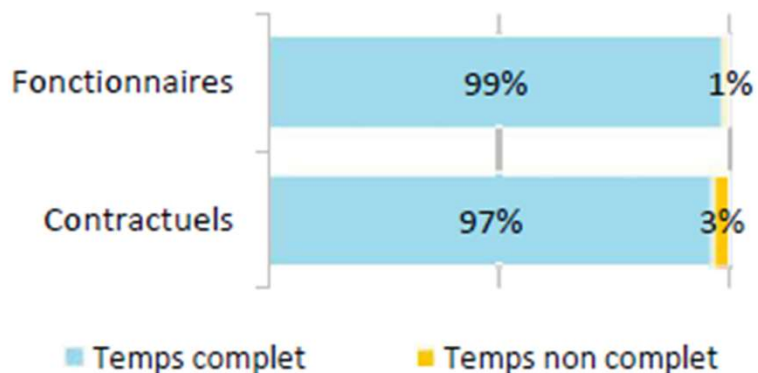
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	30%
Aides-soignants	27%
Adjointes administratifs	13%
Agents sociaux	7%
Rédacteurs	4%

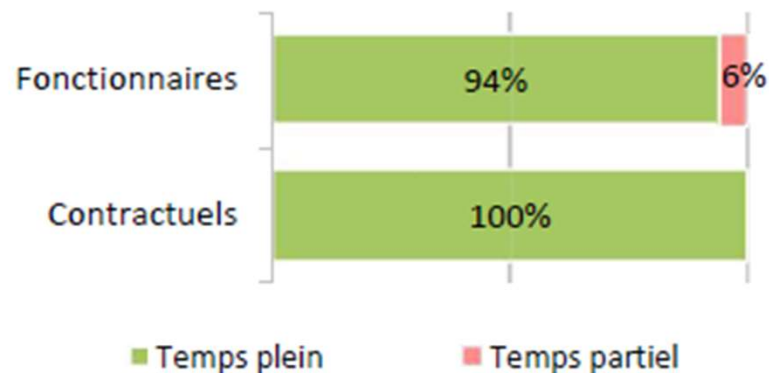
Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2024

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	0%	8%
Administrative	6%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

Eléments de rémunérations

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 66,9 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	8 357 126 €	Charges de personnel*	5 590 554 €	➔	Soit 66,9 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
	3 318 549 €		
Primes et indemnités versées :	705 259 €		
IFSE :	265 894 €		436 234 €
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	46 017 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	13 862 €		
Supplément familial de traitement :	20 135 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	197 578 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	61 783 €	s	42 210 €		27 432 €	25 675 €
Technique					32 610 €	28 868 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale	44 619 €	s	38 730 €	33 315 €	32 119 €	
Police						
Incendie						
Animation			39 932 €			
Toutes filières	48 867 €	42 191 €	39 394 €	33 315 €	30 897 €	28 443 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Éléments de rémunérations de l'ensemble du CCAS (budgets annexes inclus)

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,25 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	23,65%
Contractuels sur emplois permanents	14,35%
Ensemble	21,25%

↪ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires

↪ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

↪ 2502,4 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

↪ 14,88 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

↪ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	6 792 €			s								
Catégorie B	4 766 €			2 348 €			40 €					
Catégorie C	2 166 €			1 974 €								

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

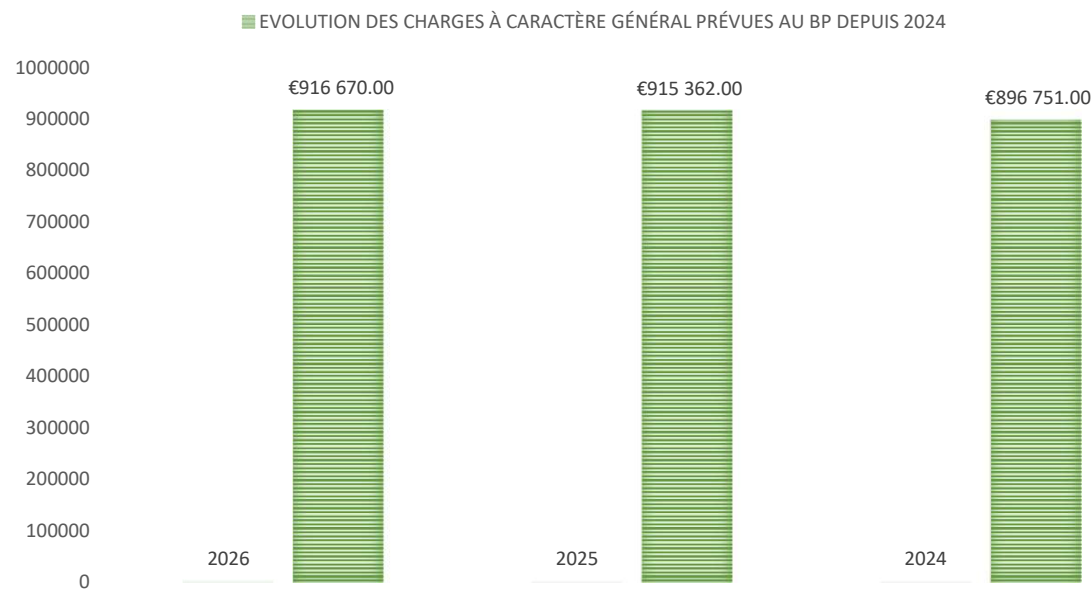
Cette année, 2 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Prévisions 2026

Les charges à caractère général (chapitre 011) correspondent aux coûts de fonctionnement de nos services et équipements, dont ceux liés aux nouvelles structures. Nos charges ont connu un important ressaut ces dernières années du fait de l'inflation, et plus particulièrement de la hausse du coût des énergies.

En 2026, notre objectif est de maintenir une gestion rigoureuse, tout au rendez-vous des défis posés en termes de soutien et d'accompagnement des plus fragiles .

Estimation du chapitre 011 en 2025: 916 670 €



Prévisions 2026

Les charges de personnel (chapitre 012) augmentent significativement en 2024 sous les effets en année pleine des mesures de revalorisations actées en 2023 soit l'augmentation générale du point d'indice de + 1,5 % en juillet 2023 (après + 3,5 % en juillet 2022), et les nouvelles missions confiées au CCAS depuis 2021.

La progression attendue en 2026 devrait rester à un niveau mesuré.

2024: 24 agents

2025: 24 agents

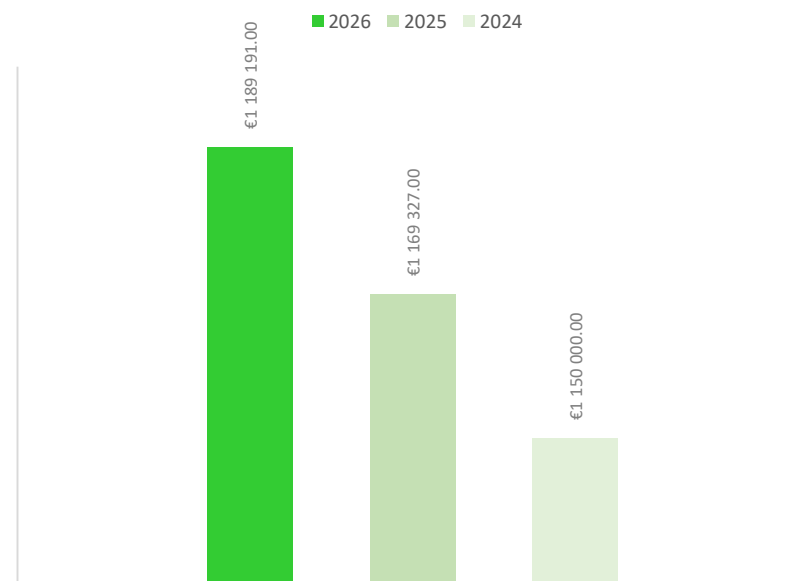
A l'heure de la rédaction de ce rapport, il existe des incertitudes importantes tenant aux différentes annonces gouvernementales sur la construction du projet de loi de finances ou du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Ces différentes annonces peuvent avoir des conséquences différentes pour le budget prévisionnel communal et celui du CCAS.

Un nouveau décret programme une hausse du taux de cotisation CNRACL sur quatre ans afin d'atteindre 12% d'augmentation en 2028.

Cette augmentation annuelle de 3 points, qui s'applique aux cotisations de retraite dues au titre des périodes courant à compter du 1er janvier 2025, vise à réduire le déficit de la CNRACL.

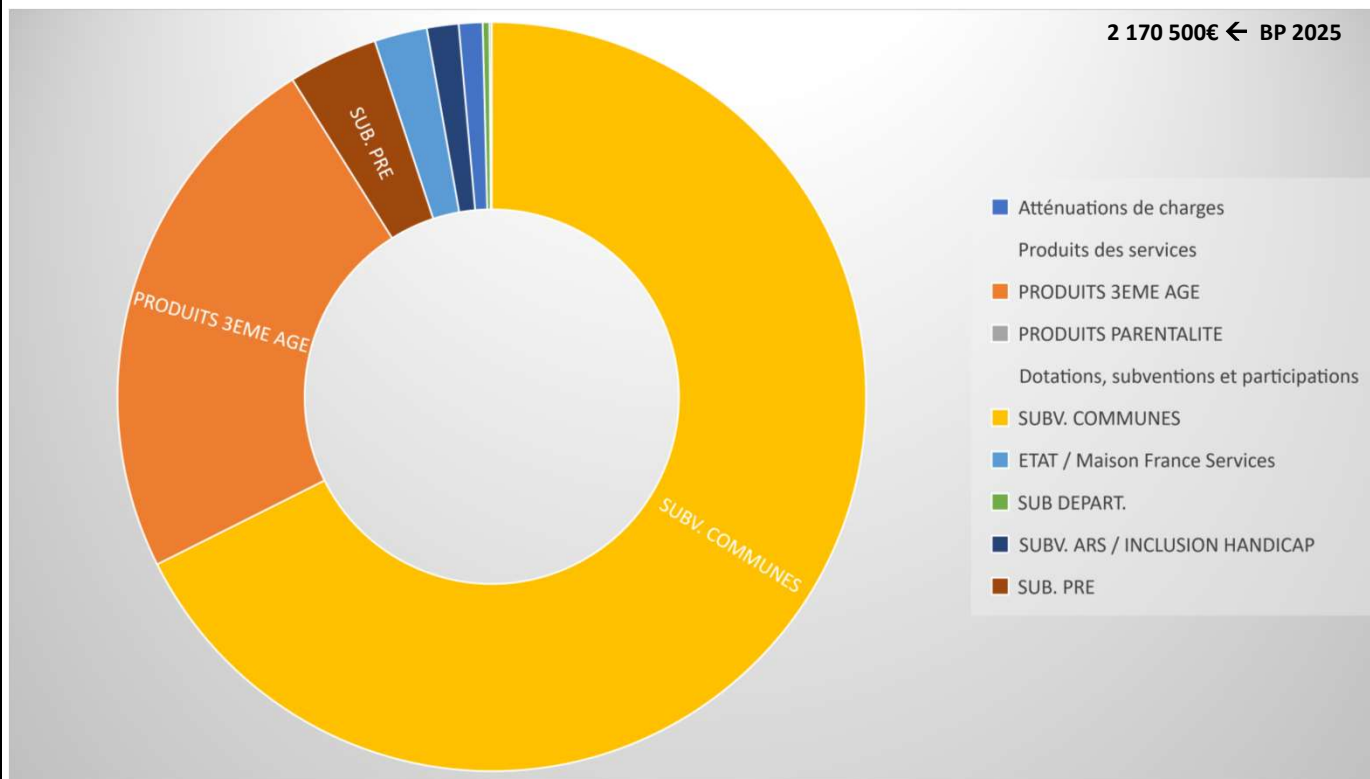
Estimation du chapitre 012 en 2026: 1 189 191€ (dont salaire de Manon Noel du Pré : prise en charge par le Pré)

EVOLUTION DES CHARGES DU PERSONNEL PRÉVUES AU BP DEPUIS 2024



HYPOTHESES RETENUES 2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2 193 500€ - UNE AUGMENTATION DE 23 000€ PAR RAPPORT A 2025



Les recettes réelles de fonctionnement devraient se situer autour de 1 % d'augmentation par rapport à 2025.

L'endettement :

A ce stade, il est prévu un emprunt pour le renouvellement du parc informatique qui devrait être caduque lors de l'établissement du budget supplémentaire.

L'épargne :

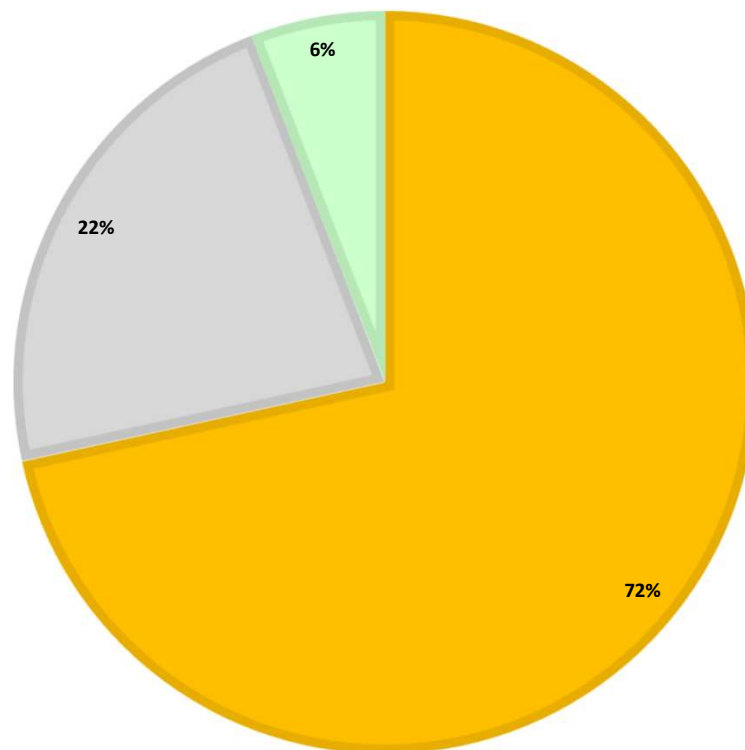
L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il ne faut pas l'assimiler directement au résultat de l'exercice. Elle représente la capacité d'autofinancement brute d'un exercice donné.

Au 25.11.2025, et avant clôture de l'exercice 2025, elle est d'un montant de 1 469 909€.

2026 : LES HYPOTHESES EN INVESTISSEMENT

2025 - 111 200€

■ Matériel informatique et de bureau ■ Autres immob corpo. ■ Prets social



Pour 2026 :

-> renouvellement du parc informatique vieillissant du CCAS et du Pré s'imposant à nous,

-> mise en place d'un bouton alarme à l'accueil du CCAS,

-> achat d'un logiciel de dématérialisation du conseil d'administration du CCAS.



**LA TRANSMISSION
AU CŒUR
DE NOTRE
ACTION SOCIALE**



Un engagement fidèle et concret au service des citoyens

